

PROCÈS-VERBAL

**Assemblée Générale Ordinaire de Softimat s.a. tenue le 30 mai 2017 à 16h30
au siège social de la société, 435 Chaussée de Louvain à 1380 Lasne**

BUREAU

La séance est ouverte à seize heures trente (16h30) sous la présidence de Monsieur Bernard Lescot qui désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas Logé.

Le Président désigne comme scrutateurs Monsieur Hedwig Verwilghen
Monsieur Pietro Nuotatore

Le Président constate que la liste de présence est signée par les actionnaires ou leurs mandataires. Cette liste est arrêtée et signée par les membres du bureau. La liste de présence ainsi que les procurations sont annexées au procès-verbal.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

Sont présents ou représentés, les actionnaires suivants, possédant le nombre d'actions ci-après indiqué :

1. Bernard Lescot	1.191.600 actions
2. Nicolas Logé	200.000 actions
3. Hedwig Verwilghen	41.460 actions
4. Bart Theberath	12.600 actions
5. Pietro Nuotatore	1 action

soit ensemble **1.445.661** actions représentant **25,19%** du capital.

Les comptes annuels, rapports de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire ainsi que la publication légale de convocation sont déposés sur le bureau du Président.

EXPOSÉ DU PRÉSIDENT

- I. Monsieur le Président confirme que la présente assemblée a pour ordre du jour :
1. Rapport de gestion et rapport du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2016
 2. Proposition d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016 et l'affectation du résultat
 3. Proposition de nomination, pour une période de trois ans, de la société Fondu Pyl Stassin & Cie, représentée par M. Jacques Lenoir, comme commissaire
 4. Proposition d'approuver les honoraires du commissaire Fondu Pyl Stassin & Cie, à hauteur de 14.100 EUR par an
 5. Proposition de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 2016
 6. Divers.

- II. La convocation contenant l'ordre du jour a été faite par annonce et publiée dans :
 Le Moniteur Belge du 28 avril 2017
 Le Président dépose le numéro justificatif sur le bureau.
 Les actionnaires en nom ont reçu leur convocation par courrier.
 Le Président constate que l'assemblée a été valablement convoquée.
- III. Le Président rappelle que chaque action donne droit à une voix.
- IV. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.
 Le Président constate, et l'assemblée reconnaît que toutes les formalités ont été remplies, que l'assemblée se trouve régulièrement constituée et qu'elle est apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

RÉSOLUTIONS

Après délibération, la présente assemblée,

DÉCIDE d'approuver les rapports de gestion et les rapports du commissaire pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2016

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :	1.445.661
Proportion du capital représenté par ces votes :	25,19
Nombre total de votes valablement exprimés :	1.445.661

Nombre de votes exprimés :

<u>Pour la décision</u>	<u>Contre la décision</u>	<u>Abstentions</u>
1.445.661	_____	_____

DÉCIDE d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2016 et l'affectation du résultat.

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :	1.445.661
Proportion du capital représenté par ces votes :	25,19
Nombre total de votes valablement exprimés :	1.445.661

Nombre de votes exprimés :

<u>Pour la décision</u>	<u>Contre la décision</u>	<u>Abstentions</u>
1.445.661	_____	_____





 HUD

DÉCIDE de nommer, pour une période de trois ans, la société Fondu Pyl Stassin & Cie, représentée par M. Jacques Lenoir, comme commissaire.

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.445.661

Proportion du capital représenté par ces votes :

25,19

Nombre total de votes valablement exprimés :

1.445.661

Nombre de votes exprimés :

Pour la décision

1.445.661

Contre la décision

— / —

Abstentions

— / —

DÉCIDE d'approuver les honoraires du commissaire Fondu Pyl Stassin & Cie, à hauteur de 14.100 EUR par an.

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.445.661

Proportion du capital représenté par ces votes :

25,19

Nombre total de votes valablement exprimés :

1.445.661

Nombre de votes exprimés :

Pour la décision

1.445.661

Contre la décision

— / —

Abstentions

— / —

DÉCIDE de donner décharge pour l'exercice 2016 aux administrateurs et à la société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée, Fondu, Pyl, Stassin & Cie, représentée par M. Jacques Lenoir, commissaire de la société anonyme Softimat.

VOTE :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.445.661

Proportion du capital représenté par ces votes :

25,19

Nombre total de votes valablement exprimés :

1.445.661

Nombre de votes exprimés :

Pour la décision

1.445.661

Contre la décision

— / —


Abstentions

— / —


DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 00.





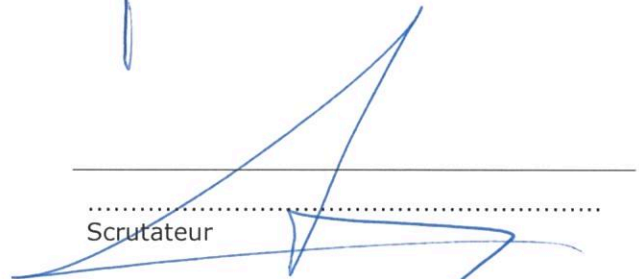
Bernard Lescot
Président



Nicolas Logé
Secrétaire



.....
Scrutateur



.....
Scrutateur

Annexes : Liste de présence
Copie des procurations



LISTE DE PRÉSENCE

Sont présents ou représentés les actionnaires suivants, possédant le nombre d'actions ci-après indiqué:

<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Actions</u>	<u>Signature</u>
1. Bernard Lescot	Avenue Lequime 35 B - 1640 Rhode-Saint-Genèse	1.191.600	
2. Nicolas Logé	Chemin du Margot 15 B - 1380 Lasne	200.000	
3. Hedwig Verwilghen	Korte Heusstraat 39 B - 1980 Zemst	41.460	
4. Bart Theberath	Schotensteenweg 148 B - 2960 Brecht	12.600	
6. Pietro Nuotatore	Kosterstraat 127 B - 1831 Diegem	1	
	TOTAL	1.445.661	